

SMAGST- maison des association N°56 - 4 route Jean Coronna- 83120 Sainte -Maxime
president.smagst@gmail.com

FORMULAIRE D'ADHÉSION CLUB ET LICENCE - SAISON 2026/2027

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE ET DE NOUS SIGNALER TOUTE MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE

Mr/Mme Nom : Prénom :

Date de Naissance:/...../..... Sexe: MAS / FEM Nationalité:

Le parent ou tuteur si mineur Nom : Prénom :

Adresse:.....

.....

Code postale Ville

Téléphone fixe..... Téléphone portable

Adresse mail :.....

Votre licence sera délivrée directement par mail de la FFA suivant les données fournies

PPG lundi 18h30 / 19h30 **Marche nordique** Lundi 10h/12h **Trail** mercredi 18h30/20h

Athlétisme mardi et jeudi 18h30/20h **Ecole d'athlétisme** mercredi 14h30/16h30 samedi 10h30/12h

☐ **Course hors stade** (course sur route, nature , trail ou marche nordique) ou entraînement running

☐ **Compétition a label FFA** (piste, cross ou courses qualificatives aux différents championnats de France

LES CATÉGORIES 2026/2027

cochez la catégorie correspondante

☐ MASTER (M1,M2,...) 1992 et Avant	☐ JUNIOR (JU) 2008 et 2009	☐ BENJAMIN (BE) 2014 et 2015
☐ SENIOR (SE) 1993 à 2004	☐ CADET (CA) 2010 et 2011	☐ POUSSIN (PO) 2016 et 2017
☐ ESPOIR (ES) 2005 à 2007	☐ MINIMES (MI) 2012 et 2013	☐ EVEIL ATHLE (EA) 2018 à 2020

PIECES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

(Circulaire administrative adoptée par le Bureau Fédérale (FFA) du juin 2013)

Pour tous les adhérents : Un Certificat Médical (CTM) original de non contre-indication à **la pratique de l'Athlétisme en compétition**, de moins de 3 mois à la remise de la demande ou le Parcours Personnel de Santé de la FFA (adressé par mail par la FFA).

Pour les mineurs : l'autorisation parentale (en annexe)

ADHÉSIONS & COTISATIONS : 2026/2027

COCHEZ VOTRE MODE DE RÈGLEMENT

cotisation FFA comprise

COMPETITION QUALIF CHAMPIONNAT DE FRANCE, CROSS, PISTE: 185€	☐ 185€
ENFANTS jusqu'à JUNIOR: 155 €	☐ 155€
ADULTES RUNNING / MARCHE NORDIQUE: 155€	☐ 155€

Mode de règlement:

- **Virement bancaire à privilégier** en indiquant les noms et prénoms du licencié

IBAN : FR76 1910 6000 2043 6769 4774 524

Code BIC : AGRIFRPP891

- **Chèques** à l'ordre de STE MAXIME ATHLÉ
- **Espèces**

PASS SPORT N°:

Valable jusqu'au 31/12/2026 apres cette date il ne sera plus accepté

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LICENCES COMPETITIONS

Pour une bonne santé de la vie du club, il vous est demandé (les parents pour les plus jeunes) et selon vos disponibilités, de nous aider lors des organisations (sportives, repas, activités, etc.) faites par ou pour le club. Une association est un échange, un partage, pas en sens unique. Un non -renouvellement de licence pourra être décidé en cas de «mauvais comportement manifeste envers l'association ou ses représentants». !

Le débardeur ou brassière d'athlétisme du club est obligatoire pour les compétitions offertes par le club. Il est à la charge du compétiteur, en plus de sa cotisation et suivant le stock 2026/2027. Le prix de la nouvelle collection sera suivant celui fixé par le fournisseur.

Licences "Compétition" (BE/MI & CA à VE) ouvre à toutes les activités du club (animation ou compétition). Le maillot club (voir ci-dessus) est obligatoire, sauf dérogation pour les athlètes ayant un contrat de partenariat validé par le président, pour toutes les compétitions avec une participation même partielle du club (taxes, déplacement, etc.) ainsi que pour les compétitions officielles (piste, cross, Chs à Label).

Licence "Dirigeant - Encadrement" elle est validée sans certificat médical. Aucune compétition n'est réalisable.

ASSURANCES ET ASSISTANCE POUR LA DELIVRANCE DE LICENCE FFA

(Celle du club est déjà comprise dans la licence)

• Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000, article 38-1, la FFA met à disposition de ses Clubs une couverture Responsabilité Civile. Compte tenu des évolutions récentes en matière d'assurances, la licence couvre une Individuelle Accident et Responsabilité Civile pour le licencié.

Le licencié peut refuser d'y souscrire. Il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique de l'athlétisme et qui peuvent porter atteinte à son intégrité physique. En cas de refus, le licencié devra fournir une garantie Individuelle Accident et Responsabilité Civile avant l'établissement de la licence. Sur demande au club, un bulletin d'adhésion aux options complémentaires FFA et résumé des options licencié, peut être distribué.

En adhérant à l'association, je m'engage à respecter les divers règlements de l'association sportive SMAGST. J'autorise le club de divulguer

- mes coordonnées de licence club aux membres, *
- ainsi que sur le site ou blog du club dans l'accès privé.*
- Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

**rayer éventuellement la(es) mention(s) inutile(s)*

J'accepte les conditions mentionnées ci-dessus ,

Date : le / / 20.....

Signature de l'adhérent (Parents pour les mineurs)



SMAGST- maison des association N°56 - 4 route Jean Coronna- 83120 Sainte -Maxime
president.smagst@gmail.com

Autorisation parentale

Je soussigné, agissant en qualité de responsable légal autorise mon enfant à participer aux entraînements et compétitions sportives de l'Association Sainte Maxime Athlé Golfe de Saint Tropez - SMAGST pour la saison 2026/2027.

Droit à l'image - enfants

**Je soussigné,
Domicilié à,
Autorise mon enfant
à être photographié(e) et/ou filmé (e) lors des entraînements et compétitions sportives de l'Association Sainte Maxime Athlé Golfe de Saint Tropez - SMAGST.**

J'autorise l'utilisation et diffusion de ces images dans le cadre du promotion et communication de SMAGST.

Conformément à la législation en vigueur, toute personne ou représentant légal, peut à tout moment demander la rectification ou suppression des données le/la concernant auprès du bureau au president.smagst@gmail.com.

Fait à

Le

Signature du représentant légal:

Suivez- nous sur les réseaux sociaux :



Athlé Ste Maxime Smagst



stemaxime_athletisme_official